

**VILLE DE  
RIORGES**

N° DCM\_2022\_40

OBJET :

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION  
CULTURELLE**

**ANIMATIONS  
CULTURELLES  
MUNICIPALES**

**EXPOSITION**

**AUTORISATION DONNEE  
AU MAIRE DE SIGNER  
UNE CONVENTION AVEC  
L'ASSOCIATION  
LE VILLAGE DU LIVRE  
D'AMBIERLE**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **10 Mars 2022** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 3 mars 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 11 mars 2022.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 30 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Véronique MOUILLER, *adjointe*, Jean-Luc REYNARD, Caroline PAIRE *conseillère municipale*.

*Absent sans excuse : Néant*

*Secrétaire élu pour la durée de la session : Eric MICHAUD*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER Jean-Luc REYNARD Caroline PAIRE	Jean-Luc CHERVIN Daniel CORRE Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE**

**ANIMATIONS CULTURELLES MUNICIPALES  
EXPOSITION  
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER  
UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION  
LE VILLAGE DU LIVRE D'AMBIERLE**

Brigitte Macaudière, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

La Ville de Riorges soutient depuis plusieurs années le Festival de la BD d'Ambierle à travers la mise à disposition de matériel. En contrepartie, l'Association Le Village du Livre en charge de l'organisation du festival, a proposé différentes actions : expositions de planches de BD, atelier de découverte de l'objet livre dans les écoles, etc.

Pour l'édition 2020 du festival de la BD d'Ambierle, l'association et la Ville de Riorges se sont associés autour de l'accueil d'une exposition de Serge Clerc, dessinateur d'origine roannaise de renommée nationale.

L'édition 2022 du festival se tiendra du 23 au 25 septembre.

Les deux partenaires s'associent à nouveau autour de l'accueil d'une exposition d'un artiste local de renommée nationale, Cédric Fernandez.

Cette collaboration permet de poursuivre un partenariat s'inscrivant :

- De manière cohérente dans la politique d'expositions autour du dessin et de l'illustration conduite par la Ville de Riorges depuis de nombreuses années ;
- De contribuer au rayonnement territorial du festival de la BD d'Ambierle,

L'exposition se déroulera du jeudi 22 septembre au dimanche 9 octobre 2022 au 2<sup>ème</sup> étage du Château de Beaulieu.

Elle sera ouverte au public tous les jours de 14h à 18h.

Afin de formaliser cette collaboration, une convention d'exposition doit être passée avec l'association *Le village du livre d'Ambierle*, permettant de définir les champs d'action de chacun :

- À la charge de l'association : les frais d'accueil de l'artiste Cédric Fernandez, la surveillance de l'exposition, la diffusion pour moitié des documents de communication, le lien avec les scolaires.

- À la charge de la Ville : veiller au bon fonctionnement global de l'exposition, mise à disposition des salles du deuxième étage du château à titre gracieux pour une période de deux semaines, l'installation de l'exposition, la création et l'impression de 200 affiches, la diffusion pour moitié des documents de communication, la réalisation d'un carton d'invitation numérique, le vernissage, l'assurance des œuvres sur présentation d'une liste détaillée de leur valeur.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec l'association « Le village du livre d'Ambierle », pour l'organisation d'une exposition autour de l'œuvre de Cédric Fernandez, du 22 septembre au 9 octobre 2022 au Château de Beaulieu
2. précise que ladite convention a pour objet de définir l'engagement des parties
3. autorise le maire à la signer.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 11 mars 2022

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN